

3<sup>e</sup> colloque ADDES  
19 Juin 1985

LA CREATION D'EMPLOIS DANS L'ECONOMIE SOCIALE :

LES ENSEIGNEMENTS DU COLLOQUE ANNUEL DE L'ADDES

\_\_\_\_\_  
Jacques HORAST

L'ADDES, "association pour le développement de la documentation sur l'économie sociale", regroupe un certain nombre d'acteurs de l'économie sociale : coopératives, mutuelles, associations, banques coopératives.

Elle s'est donné pour but de mobiliser les méthodes usuelles de l'analyse statistique et économique pour tenter de décrire le champ dit de l'économie sociale, et porter une appréciation objective sur les performances économiques et sociales de ses acteurs.

Le résultat attendu de cette démarche, est une connaissance plus objective de ce domaine d'activité, tant pour ses agents que pour leurs partenaires, notamment les pouvoirs publics.

Pour ce faire, l'ADDES a proposé à un certain nombre d'économistes et de statisticiens (universitaires, membres de l'Insee et de la Direction de la Prévision, chercheurs, membres de fédérations) de constituer un "comité technique".

Depuis 1983, ce comité coordonne les travaux d'un certain nombre de ses membres.

Un colloque annuel, en juin, permet de présenter à la presse et aux partenaires publics ou privés, les résultats de ces travaux.

Le colloque de 1984 avait été centré sur les associations (1). Celui de 1985 avait pour thème : "Emploi et économie sociale".

Dans ce qui suit, on a cherché à décrire les principaux points sur lesquels les travaux statistiques (avec le compte satellite de l'économie sociale) ou économiques, ont marqué une avancée (2).

(1) cf. note 55/C24 du 24 .6.84

(2) La liste des contributions au colloque figure en première partie de l'annexe 2.

## I - LE COMPTE-SATELLITE DE L'ECONOMIE SOCIALE

Il est constitué actuellement à la Délégation à l'économie sociale, sous la responsabilité de Madame Blonde (Insee), auteur de la communication correspondante au colloque [5]. Voir aussi [6], [1].

### 1.1 - L'objectif

Il s'agit de rassembler dans une structure comptable cohérente, les données statistiques monétaires et non-monétaires concernant l'économie sociale, et son articulation -aussi détaillée sur possible- avec le cadre général de la Comptabilité Nationale.

Il doit donc comporter un compte central de type "secteur institutionnel" (production, exploitation, capital, financement) et des comptes mettant l'accent sur la main d'oeuvre et l'emploi, sur les "transferts aux administrations privées" (1) (cotisations, dons, subventions) et sur les liens entre organismes du secteur et institutions financières.

La méthode, classique, consiste à rassembler et mettre en cohérence les sources statistiques aussi complètes que possibles, pour une année de base, et à actualiser le compte avec des indicateurs d'évolution spécifiques.

### 1.2 - L'état des travaux

Le travail de repérage des sources, et de collecte des données, permettra sans doute d'élaborer dans l'année qui vient un premier compte, sur un champ limité aux mutuelles et à la majeure partie des coopératives (2).

Sur le thème spécifique de l'emploi, son caractère très classique (salarial) ne pose pas ici de problème de dénombrement particulier, et des sources statistiques assez nombreuses et fiables sont disponibles.

Le problème le plus délicat consistera à mettre ces sources en cohérence avec la nomenclature d'activités (NAP) ; on recherchera, de plus, à mettre en place un indicateur de précarité d'emploi.

### 1.3 - Les associations. Des problèmes de nature conceptuelle

Les associations posent d'abord un problème de recensement. Le fichier SIRENE, dans sa forme actuelle, est peu adapté à cette fonction (voir notamment références [1], [7]).

Ce n'est qu'après sa refonte, en cours, que l'on pourra espérer disposer d'une description globale à peu près fiable (par exemple, sur l'emploi, par couplage avec les déclarations annuelles de salaires-fichier dont l'extension aux formes "précaires" de salariat est prévue). Echéance : 1986/1987.

Sur les thèmes spécifiques (travail bénévole ou travail non salarial rémunéré : vacations, travail libéral), seules des enquêtes spécifiques, par sondage dans SIRENE ou par extrapolation d'études locales (3), permettront un dénombrement.

(1) Partie concernant les associations.

(2) Les coopératives d'artisans ne sont repérables juridiquement que depuis 1983 ; leur repérage statistique ne sera pas immédiat.

(3) Comme l'étude effectuée par la Direction de la Prévision sur Orléans avec l'IFOP [4], l'étude du Centre d'Etudes sur l'Emploi en Seine et Marne [3], ou l'étude de la D.R. de l'Insee de Nancy [14].

A ces problèmes statistiques se superpose un problème conceptuel, qui correspond à un phénomène typique de l'univers associatif : l'éclatement de la notion même d'emploi. (voir § 2.5).

Sous quelles hypothèses, et à partir de quels seuils, peut-on se permettre d'agréger des heures de travail bénévole à du travail rémunéré ?

De même, dans quelles conditions peut-on attribuer une valeur monétaire à des heures de travail bénévole ?

Derrière des questions de méthodologie statistique se pose le problème d'une typologie des emplois associatifs, et d'une élucidation des dynamiques respectives de ces différents types d'emplois.

## 2 - LES TRAVAUX DE NATURE ECONOMIQUE

On s'intéressera ici à ce qui, dans le cadre des travaux des membres du comité technique, permet de mieux apprécier l'impact spécifiques des pratiques de l'économie sociales sur l'emploi.

### 2.1 - Les coopératives agricoles [8]

Grâce à l'ancienneté de ce mouvement (repérable depuis plus de 100 ans), on dispose de statistiques resituées dans l'ensemble du secteur agro-alimentaire (1).

Au sein de ce secteur, la forme juridique coopérative concerne 21,5 % du chiffre d'affaires et 14 % des salariés (2).

Fait remarquable, le nombre des emplois salariés s'y est accru de 21 000 entre 1970 et 1979, ; quand le reste des IAA et davantage encore le secteur "agriculture-sylviculture-pêche" en perdait.

L'importance de cette forme juridique est donc en augmentation.

En faisant certaines corrections (3), la confédération française de la coopération agricole estime que "les agriculteurs français contrôlent eux-mêmes, grâce aux coopératives et leurs filiales, près de la moitié des industries de transformation de leur production".

Des approches plus analytiques, locales -ou portant sur certaines formes de coopératives- (laitières par exemple) donnent quelques éclairages sur l'impact des coopératives sur l'emploi dans l'agriculture.

Il apparaît que les coopératives prennent en charge des activités que les industries agro-alimentaires "classiques" délaissent, parce que les jugeant trop peu rentables par leur nature, ou par leur localisation. Les coopératives se présentent dans ces cas, comme condition-même du maintien des exploitations.

(1) Essentiellement les enquêtes du SCEES/Ministère de l'Agriculture - Enquêtes de type EAE.

(2) Le Crédit Agricole (70 000 salariés) est exclus du champ de l'étude.

(3) Prise en compte des sociétés filiales des coopératives ; élimination, au sein du CA des IAA, du traitement de la production n'émanant pas des agriculteurs (importations, pêches, etc.).

Certaines de ces activités, spécifiques aux coopératives, ont aussi une incidence sur le renouvellement des activités des agriculteurs (analyses de reconversion, soutiens techniques, développement de certaines qualifications que l'offre marchande de services aux entreprises n'aurait peut-être pas généré spontanément : enseignement et formation, techniciens agricoles ...).

Enfin, les chiffres confirment l'hypothèse selon laquelle les coopératives agricoles ont permis à un nombre non négligeable d'agriculteurs d'exercer une activité d'appoint rémunérée, voire à se préparer à un changement d'activité.

Il resterait à voir dans quelle mesure ces observations partielles sont extrapolables. Il conviendrait aussi de rapprocher des avantages de la coopération agricole, son coût : subventions, exemptions fiscales éventuelles, etc.

Il reste que l'ensemble du secteur agricole s'est adapté à une société où l'économie de marché industrielle est prédominante, par une augmentation massive de sa productivité, sans changer ses traits sociaux distinctifs, à savoir la prédominance de l'organisation familiale : on voit là la combinaison probable d'une efficacité incontestable et d'un mode de régulation sociale original.

Les emplois n'ont pas été préservés pour autant, la population active y a fortement diminué (1) ce qui témoigne d'une sélection. Mais, à partir d'études socio-économiques (2), on peut faire l'hypothèse que les "partants" étaient mieux préparés, et aidés, à un changement d'activités, que ne le sont les personnes employées dans d'autres secteurs "en crise".

## 2.2 - Les coopératives de détaillants [8]

Leur reconnaissance juridique est plus récente (loi du 2 août 1949) que dans l'agriculture et leur contexte sectoriel est assez différent. En effet, depuis une vingtaine d'années et jusqu'en 1982, le commerce de détail a été globalement créateur d'emplois, phénomène lié à l'expansion générale de la consommation.

L'appareil commercial a sur la période connu un important mouvement de concentration, aux niveaux des magasins, de la centralisation des achats, et au niveau financier.

Dans ce contexte, le commerce dit indépendant a vu se réduire sa part du marché.

Mais, au sein même du commerce indépendant, le commerce dit "associé" a vu sa part se développer assez rapidement, au point de gagner des parts sur l'ensemble du commerce de détail, dont il représente près de 20 %.

A l'intérieur du commerce associé, le commerce coopératif connaît des résultats contrastés. La part des sociétaires des coopératives de détaillants se développe (les adhérents de l'UFCC ont vu leur part passer de 4,2 % en 1979 à 5,6 % en 1983 ; le groupe Leclerc (non adhérent à l'UFCC) a le développement que l'on sait). En revanche, la part des coopératives de consommateurs est en repli, et celles-ci connaissent actuellement une grave crise financière [1].

(1) Moins, certes, que dans d'autres pays (USA, Grande-Bretagne)

(2) cf. [8] bibliographie.

Le commerce coopératif de détaillants, et plus généralement le commerce associé, utilise les enseignes communes, le regroupement des achats en centrales, l'organisation sélective du réseau de distribution, le développement de services (assistance de gestion, financement, formation ...) visant à améliorer la productivité. Ces méthodes ne leur sont pas propres, et l'originalité des coopératives de détaillants est peut-être plus à rechercher au niveau des processus de prise de décisions, et de leurs conséquences.

Les coopératives de détaillants apparaissent comme un moyen recherché par les indépendants, pour s'adapter au durcissement de la concurrence induit par les groupes commerciaux sans que les commerçants associés perdent leur trait social spécifique (entreprises indépendantes). Il reste à savoir dans quelle mesure l'augmentation de la part de marché des sociétaires des coopératives de détaillants est due à l'extension des adhésions ou à la croissance propre du chiffre d'affaires des sociétaires. Le cas des coopératives de consommateurs justifie une investigation : il pourrait illustrer les risques propres de certaines pratiques coopératives dans un contexte de concurrence.

### 2.3 - Les SCOP [9]

Elles ont fait l'objet d'une présentation statistique dans le cadre du colloque de l'ADDES.

Depuis la loi de 1978, rénovant et adaptant leur statut, on observe une forte progression des créations de SCOP : 881 créations depuis cette date, pour 1 263 SCOP actuellement enregistrées (42 % des emplois). Les SCOP ont une assez bonne viabilité (1), surtout il l'on tient compte que 43 % d'entre elles, dites "réanimation", ont été consituées par le personnel d'entreprises menacées de disparition.

Dernier fait intéressant, on note que 36 % des SCOP (pour 43 % des salariés) appartiennent au secteur du bâtiment, 23 % aux services (pour 15 % des salariés).

### 2.4 - Mise en perspective historiques des coopératives [8]

Si on compare les coopératives d'agriculteurs, de commerçants détaillants, et d'artisans (catégorie reconnue juridiquement en 1983), on observe un processus de régulation sociale et institutionnelle intéressant.

Des agents économiques -ici, des entrepreneurs individuels- se trouvent, à des époques différentes, confrontés à une mutation de leur environnement économique, allant dans le sens d'une exigence de "modernisation" (plus grandes efficacité et rentabilité de l'activité ...)

(1) L'étude ARMINES, faite pour le compte de la Direction de la Prévision, fait apparaître un taux global à 5 ans après la création, supérieur à 50 %. Ce taux est assez stable dans le temps. Le taux de survie à 2 ans des "réanimations" est voisin de 80 %. Voir annexe 3, où sont résumés les principaux mécanismes sociaux internes à l'entreprise, observés dans le cadre de l'étude.

Les déconvenues spectaculaires de quelques grosses SCOP comme Manufrance correspondent à des situations très particulières.

Il est vrai que les SCOP semblent connaître, comme les autres entreprises, des conditions de survie plus difficiles depuis trois ans.

Au lieu de rechercher les économies d'échelles par le biais de la concentration physique et/ou financière, ces agents ont constitué d'eux-mêmes des unités de production de services, et de régulation de leur activité, mettant en jeu la complémentarité de leurs bénéficiaires, davantage que leur compétition.

Une fois constituées, ces unités de services "coopératives" tendent à se reconnaître mutuellement et à se regrouper, selon des réseaux homogènes, en fédérations (ce qui d'ailleurs ne leur est pas une caractéristique propre), en vue de se faire reconnaître de leurs partenaires.

Ces instances fédératives se sont avérées des instruments d'élaboration de règles internes de "bonne conduite", puis d'outils juridiques à usages externes, régissant leurs relations avec les autres partenaires. Les lois successives reconnaissant la spécificités juridiques des coopératives ont été largement inspirées des propositions des fédérations. En contrepartie des principes que les coopératives s'imposent (impartageabilité des réserves, un homme égale une voix, etc.) des régimes plus favorables leur sont parfois accordés (principalement sur le plan fiscal) (1).

Dans quelle mesure le manque à gagner fiscal peut-il se comparer aux avantages collectifs du fonctionnement coopératif ? La réponse à cette question a de l'importance en regard des contraintes imposées aux entreprises "classiques".

On notera cependant que les éléments les plus dynamiques (Leclerc, Intermarché, Unico) n'ont pas bénéficié d'aides, et se sont directement confrontés à la logique du marché, ce qui pose le problème de l'évaluation de ces avantages collectifs, thème principal du débat sur "l'économie sociale"...

## 2.5 - Les associations sont-elles spécifiquement créatrices d'emplois?(2)

Les associations connaissent un développement important depuis quelques années. Leur rôle augmente dans la vie des individus, si on en juge par l'augmentation des taux moyens de participation active dans la population.

Si on observe la répartition par nature d'activité (NAP) des associations sur les données partielles disponibles (3), on s'aperçoit que 45% d'entre elles relèvent du secteur "services non-marchand divers", 16 % des "services récréatifs, culturels et sportifs", 9 % de l'action sociale, 9 % de l'enseignement et la recherche. La première rubrique soit probablement de fourre-tout, dans les cas où la codification pose problème. Sur une nomenclature différente, D. Deruelle [2] a examiné deux échantillons : plus de la moitié des associations relevaient de la culture et l'action sociale.

Ces données, incomplètes, n'infirmant pas la thèse selon laquelle les associations permettent l'émergence ou le développement d'activités que la sphère marchande de l'économie tendrait à laisser de côté.

Il reste à voir à quoi correspondrait ce processus en terme d'emploi.

L'enquête menée il y a deux ans par l'IFOP, pour le compte de la Direction de la Prévision, sur l'arrondissement d'Orléans [4] avait fait apparaître de manière ponctuelle, la prédominance du travail bénévole dans les petites et moyennes associations.

(1) P. Kaminsky - L'économie sociale au I.I.82 - Note Insee

(2) cf. références [1], [3], [4], [7], [12].

(3) Sous-ensemble de 141 000 associations existantes, au I.I.82

L'enquête du Centre d'Etudes de l'Emploi, en Seine et Marne [3] a permis par ailleurs de montrer que, sur 6 000 emplois de 300 associations, le salariat "classique" (plein temps, durée indéterminée) faisait figure d'exception. Elle a par ailleurs fait apparaître un échelonnement des statuts, véritable continuum entre le salariat "classique" et le bénévolat, illustrant un éclatement de la notion d'emploi (1).

d'où le lien qu'il serait tentant d'établir, entre une extrême flexibilité de fait du travail, et la souplesse évolutive qui permettrait aux associations de se risquer dans des activités "socialement utiles", hors de portée des entreprises (du fait du poids pour ces dernières de la protection légale du salariat).

Par des enquêtes appropriées, il conviendrait d'assurer un peu mieux la généralité des observations sur les formes d'emplois associatifs et d'améliorer la connaissance des grosses associations et fédérations en région parisienne (dont les formes d'emploi se rapprochent peut-être sensiblement de la norme).

Mais, pour juger de l'incidence de la "formule associative" sur les créations d'emplois, se pose la question de son ambivalence vis-à-vis de la protection légale du travail (1)

La précarité des statuts, le niveau probablement faible des rémunérations, peuvent en effet être interprétés comme des facteurs de flexibilité très favorables au développement de l'emploi ; ils peuvent être interprétés, à l'inverse, comme une dégradation spectaculaire de la protection de fait du travail, pouvant se révéler néfaste à l'emploi (2).

A cet égard, l'exploitation de deux enquêtes ponctuelles dans le domaine du tourisme social [10] fait apparaître des phénomènes de discrimination salariale (entre salariés permanents et salariés non permanents, toutes choses égales par ailleurs) dont il a été vérifié qu'elles sont ressenties comme telles sur le terrain.

"Militant" ou "exploité" ?

On peut faire l'hypothèse que le degré d'adhésion de l'individu aux objectifs de l'association, constitue un des critères déterminants de la perception qu'il a de ses conditions de travail ....

A ce stade, on ne peut que constater l'absence d'instruments statistiques de mesures du degré de précarité de l'emploi et, plus encore, de perception de ses conditions de travail par l'individu.

(1) Thèmes développés dans la contribution de G. Gateau [7] : "De l'emploi au travail associatif : sur la notion d'emploi dans les associations."

(2) Situation observée partiellement par ailleurs dans le commerce et la réparation de l'automobile, où les conditions de rémunération semblent insuffisantes pour retenir les personnels les plus qualifiés, ce qui hypothèquerait les conditions d'adaptation du secteur entier.

## CONCLUSION

Aussi partielles soient-elles, les études précitées permettent de mieux dégager les coopératives d'un certain nombre de représentations mythiques. L'expérience, longue, des coopératives agricoles et des SCOP ; celle, un peu plus récente, des coopératives de détaillants ; esquissent le portrait d'unités de production, ressemblant à bien des égards aux autres entreprises, tenues à l'efficacité et à une dynamique de croissance, et ayant un impact global sur les conditions d'activités de leurs membres allant dans le sens de gains de productivité, de meilleures capacités de survie et de développement, dans des conditions de changement rapide. Pour autant, leur action n'empêche pas de nombreuses disparitions d'emplois dans certains des secteurs intéressés : peut-être favorise-t-elle leur reconversion.

Leur spécificité ne se manifeste donc par l'existence de catégories, à part, d'entreprises, où toutes les contraintes seraient levées comme par miracle par un bon climat social, il ne s'agit pas non plus de réseaux de marginaux refusant les règles de la vie économique, grâce à des subventions plus ou moins permanentes.

Leur spécificité est d'abord d'ordre juridique : des règles différentes induisent, ou devraient induire, des processus de décision différents, au sein de l'entreprise et dans l'environnement de l'entreprise.

Dans la pratique, il s'avère que certaines catégories de ces entreprises, et leurs membres, ont fait des choix pour le moins inhabituels dans le cadre des comportements prêtés aux entreprises classiques, choix ayant eu néanmoins des incidences plus ou moins déterminantes sur le maintien, voire le redéveloppement des emplois.

Par des choix de spécialisation fonctionnelle et spatiale logiquement délaissés par les autres entreprises qui cherchaient uniquement à maximiser leur profit, des coopératives agricoles ont probablement joué un rôle déterminant sur le maintien du tissu socio-économique agricole de certaines régions, et sur sa modernisation.

Dans les SCOP, l'acceptation par les sociétaires d'une grande flexibilité de leurs salaires et de leur conditions de travail a permis en général de bonnes adaptations aux exigences du marché, surtout pour les entreprises classiques menacées, reprises sous cette forme, qui ont pu, ainsi, passer un cap difficile sans disparaître.

Il s'avère à l'inverse, que celles des coopératives qui s'imaginent que leur statut les met à l'abri de la réalité du marché, se trouvent confrontées tôt ou tard à de sérieuses difficultés, situation qu'illustre la crise des coopératives de consommateurs.

Le thème des associations reste plus fou : l'information disponible est très lacunaire. On est à peu près incapable de se représenter correctement leur activité en termes sectoriels (1). On sait simplement qu'un certain nombre d'entre elles prennent un poids économique et institutionnel très important, sur un certain nombre de domaines où les entreprises sont plutôt rares ou absentes.

(1) Si ce n'est à un niveau très global, et exception faite de points précis, comme dans le domaine de la santé et le domaine social. Cf. rapport de l'IGAS [16].



Le degré d'implication des individus qui y travaillent est probablement le paramètre-clé de leur fonctionnement, de leur spécificité, et de leur efficacité : ce paramètre socio-psychologique, limite la forme des conclusions qui résulteraient d'appréciations purement économiques. Militance ou exploitation du travail : la flexibilité des formes d'emploi est-elle favorable, ou préjudiciable à l'emploi ? L'implication individuelle est un thème présent dans le monde des entreprises et au sein des administrations publiques. Mais son impact semble assez fort dans les associations pour que beaucoup de leurs personnels employés renoncent à un certain nombre des garanties du salarial. Cette seule constatation, si elle pouvait être généralisée, serait d'un grand intérêt en regard d'un problème majeur de l'aide publique à l'emploi.

En effet, on peut sans doute penser que les TUC actuellement en oeuvre ne se transformeront pas tous spontanément en embauches, compte tenu des rigidités connues du marché du travail. Dans ces conditions, comment et par quels processus transformer progressivement les emplois "TUC" en emplois salariés classiques ?

En d'autres termes, les bénéficiaires des TUC accepteraient-ils des étapes intermédiaires entre le régime des TUC, et l'embauche salariale classique, ce qui signifierait des rémunérations durablement inférieures ou égales au SMIC ?

Compte tenu de l'importance que prend ici la motivation individuelle, il serait important d'éclairer un peu le rôle que peuvent jouer (et que jouent déjà au niveau de la mise en oeuvre des TUC eux-mêmes) les associations, comme instances possibles de transition pour les "TUCards" jeunes (par acquisition de compétences professionnelles "sur le tas") ou chômeurs de longue durée (reconversion sur des activités motivantes) etc...

Sur le thème qui nous intéresse, celui de l'emploi, l'existence d'un plus social (1), présent ou potentiel, des coopératives et des associations, ne paraît pas être en question. Le problème serait plutôt de mettre, en face de ce "plus" social, le coût accepté ou acceptable, par la collectivité, pour le fonctionnement de ces formes de travail, par modification des règles classiques : coûts des subventions, manque à gagner fiscal éventuel, coûts résultants dans certains cas, des modifications des règles de concurrence.

Ce qui pose le problème de la mesure du "plus" social, au niveau de l'entreprise ou de l'association (Mesure comptable de "l'effet externe", cf. les "entreprises intermédiaires de production", par exemple), au niveau du secteur (contribution à son adaptation : exemple de l'agriculture), au niveau macroéconomique (coût en devises et/ou coût en finances publiques de l'emploi créé ou sauvé).

Les conclusions des quelques travaux déjà disponibles (et ceux qui sont évoqués ici ne sont pas les seuls) sont plutôt de nature à ouvrir des pistes de réflexion qu'à donner des conclusions définitives : leurs contenus incitent à penser que l'investissement statistique et analytique mérite d'être poursuivi.

(1) Moins peut-être en termes d'emplois créés ou maintenus qu'en termes d'adaptation des activités et/ou de reconversion des emplois. D'une manière générale, on aura intérêt à resituer l'économie sociale dans le contexte, plus général, de l'"économie cachée". On trouvera en annexe une note de lecture sur un article éclairant de Jocelyne Gaudin et Michel Schiray : "L'économie cachée en France : état du débat et bilan des travaux" [12]. Revue Economique n°4 juil. 84

## POIDS SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ECONOMIE SOCIALE

## DONNEES EN ORDRE DE GRANDEUR, NON AGREGABLES

| SECTEUR D'ACTIVITE                      | NOMBRE DE SOCIETAIRES       | NOMBRE D'ADMINIST.                                                            | STRUCTURES                                                        | NOMBRE DE SALAIRES | GRANDEURS SIGNIFICATIVES                                                  |
|-----------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Coopératives ouvrières de production    | 15 000                      |                                                                               | 1 019                                                             | 34 000             | C.A. : 6,6 milliards (1981)                                               |
| Coopératives de consommateurs           | 1 185 000 (actifs)          | 3 500                                                                         | 14 usines<br>6 421 points de vente                                | 44 000             | C.A. : (1981)<br>21,7 milliards                                           |
| Coopératives de logements (HLM)         | 211 600                     | 2 380                                                                         | 237                                                               | 2 320              | C.A. : coop. de production<br>1,3 milliard<br>3 460 construits en 1980    |
| Coopératives maritimes                  | 23 000                      |                                                                               | 111                                                               | 3 000              | C.A. : 800 M                                                              |
| Coopératives de commerçants détaillants | 22 500                      | 1 670                                                                         | 62 coopératives<br>représentant environ<br>14 600 points de vente | 4 100              | C.A. : 34,9 milliards (1980)                                              |
| Coopératives d'artisans                 | 50 000                      | 3 500                                                                         | 1 300                                                             | 5 000              |                                                                           |
| Coopératives de transporteurs           |                             |                                                                               | 24 coopératives                                                   | 2 300              | C.A. : 630 millions (1980)                                                |
| Coopératives Agricoles                  | 2 000 000                   | 60 000 (non compris les CUMA)                                                 | 4 100<br>7 300 CUMA                                               | 130 000            | C.A. 1981 : 147 milliards de francs (Coopératives de plus de 10 salariés) |
| Mutualité Agricole                      |                             | 1 300 pour 68 caisses régionales                                              | 20 000 caisses locales                                            |                    | 6,2 milliards d'encaissement des cotisations en 1981                      |
| Assurances Mutuelles Agricoles          | 3 000 000                   | 200 000 pour les caisses locales                                              |                                                                   | 30 000             |                                                                           |
| Mutualité Sociale Agricole              | 6 000 000 de ressortissants | 152 000 délégués communaux<br>1 571 administrateurs (caisses départementales) | 85 caisses départementales ou régionales                          |                    | Dépenses de protection sociale 1982 : 77,4 milliards                      |
| Crédit Agricole                         | 3 500 000                   | 40 000                                                                        | 3 000 caisses locales et 9 800 bureaux permanents et périodiques  | 68 000             | Bilan consolidé 31.12.82<br>662 milliards                                 |
| Crédit mutuel                           | 3 100 000                   | 40 000                                                                        | 3 085 caisses locales                                             | 15 000             | Bilan : 53 milliards                                                      |
| Crédit Coopératif                       | 10 000                      | 140                                                                           | 18                                                                | 800                | Bilan : 7,7 milliards                                                     |
| Groupe des banques populaires           | 706 000                     | 480                                                                           | 38 banques région. 1 750 agences/bureaux                          | 26 500             | Bilan consolidé : 90 milliards                                            |
| Crédit maritime                         | 50 000                      |                                                                               | 100 agences                                                       | 600                | 1,7 milliard                                                              |
| Mutualité Assurances mutuelles          | 30 000 000<br>4 500 000     | 100 000                                                                       | 7 500                                                             | 45 000<br>12 000   | 18 milliards (81)<br>9 milliards                                          |
| Associations                            | 20 000 000                  |                                                                               | 500 000                                                           | 600 000            |                                                                           |

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] - E. Archambault, chargée de conférences à l'Université de Paris I - Les associations en chiffres (Bibl.)
- [2] - D. Deruelle, chargé de mission à l'Insee. La construction d'une nomenclature fonctionnelle des associations : un travail expérimental.
- [3] - E. Marchal, chercheur au centre d'études de l'emploi. Une approche de l'emploi dans le secteur associatif.
- [4] - J. Horaist, direction de la prévision/IFOP. Sur le rôle économique des associations. Compte rendu d'une étude statistique-pilote sur l'arrondissement d'Orléans.  
(Ces articles ont été publiés dans le numéro 12, 4ème trimestre 1984, de la revue des études coopératives, il s'agissait des contributions au colloque 1984 de l'ADDES).
- [5] - M. H. Blonde, chargée de mission, délégation à l'économie sociale. Où en est le compte-satellite de l'économie sociale ?
- [6] - A. Chadeau, maître assistant à l'Université de Paris I  
J.Ch. Willard, chargé de mission à l'Insee  
Formes et mesures de l'emploi dans l'économie sociale (Bibl.)
- [7] - G. Gateau, chercheur, séminaire de l'économie du travail.  
De l'emploi au travail associatif : réflexions sur la notion d'emploi dans les associations (Bibl.).
- [8] - Ph. Nicolas, maître de recherches à l'INRA  
Cl. Vienney, maître de conférences à l'Universités de Paris I  
"Emploi et coopératives d'entrepreneurs individuels" (Bibl.).
- [9] - J. Gautier, chargé de mission, secrétariat général CGSCOP.  
L'emploi dans les SCOP.
- [10] - J. Courtois, chargée d'études économiques et financières. Caisse centrale de crédit coopératif. "Emploi dans le tourisme social."
- [11] - J. Gascoin, responsable du service d'informations statistiques FNCC.  
L'emploi dans les coopératives de consommateurs.  
  
(Les références [5] à [11] ont fait l'objet des contributions au colloque du 19 juin 1985, et de l'analyse de la présente note).
- [12] - J. Gaudin, chargée de recherche au centre d'études de l'emploi.  
M. Schiray, chargé de recherche au CNRS-CIRED. L'économie cachée en France : état du débat et bilan des travaux (revue économique N°4, juillet 1984, Bibl.)
- [13] - Inspection Générale des affaires sociales (IGAS). La politique sociale et les associations. Rapport 1983-1984 (482p., Bibl.)
- [14] - Ph. Raguenes, M. Penicaud. Accroissement sensible des effectifs dans les associations (en Lorraine) - Economie lorraine n° 28. D.R. de l'Insee.
- [15] - Liaisons sociales. N° spécial 8659. 1981. Le bilan social.
- [16] - La politique sociale et les associations. Rapport de l'inspection générale des affaires sociales 1983-1984.

## NOTE DE LECTURE

"L'ECONOMIE CACHEE EN FRANCE :

ETAT DU DEBAT ET BILAN DES TRAVAUX"

(J. GAUDIN, M. SCHIRAY - REVUE ECONOMIQUE N°4, JUILLET 1984)

### 1 - RESUME DE L'ARTICLE

1.1 - "La crise économique, et celle de la théorie qui lui est liée, est bien certainement à l'origine du renouveau d'intérêt pour l'ensemble des activités rassemblées sous le thème [de l'économie cachée] avec, comme caractère commun le plus évident, celui de n'être pas pris en compte dans la comptabilité nationale ni, dans une large mesure, par les politiques économiques.

Apparemment, certaines de ces activités, comme le travail "au noir", semblent avoir pris un essor d'une importance inégale dans la plupart des pays. Des auteurs ont pu faire également l'hypothèse d'une croissance de l'économie domestiques, communautaire, et associative, avec le ralentissement de la croissance de l'économie officielle ... [...] le débat intègre et développe tout un courant de pensée ressurgi à partir des années 1970, autour des thèmes du bien-être et de la qualité de la vie. Avec [ce débat], la notion de développement apportait une vision critique de celle, plus restrictive, de croissance, pour élargir les objectifs des politiques économiques au-delà de la maximisation simple du produit et du revenu et de leur répartition". (1)

Le mouvement féministe, l'essor associatif, l'hypothèse d'un accroissement du travail au noir, mais surtout, de manière déterminante, l'accroissement massif du chômage, et la remise en question de l'Etat-Providence, semblent aux yeux des auteurs, les ressorts socio-culturels de ces courants de pensée.

1.2 - Le débat actuel porte sur la place de l' "économie cachée" vis-à-vis de la crise de "l'économie institutionnelle" : la première est-elle mode de renouvellement progressif de l'économie par développement de nouveaux types et modes de production et de rapports sociaux, ou mode de régulation institutionnelle débouchant sur des formes déguisées de surexploitation du travail et des réseaux de sociabilité ? Quels sont enfin les risques de "société duale", par rupture des relations socio-économiques entre les deux univers de l'économie "instituée" et de l'économie "cachée" ?

1.3 - Les travaux de nature économiques et sociologique se heurtent sur ce sujet à des difficultés considérables, d'ordre conceptuel et quantitatifs ..., et sont largement tributaires des expériences des praticiens de ce domaine.

En fait, de par leur nature, l'appréhension des comportements individuels et des motivations des individus et des groupes, pour une large part, des approches sociologiques et anthropologiques), ils souffrent de l'absence de corps théorique de référence, et d'instruments statistiques et économiques d'ensembles permettant d'appréhender l'économie informelle.....

1.4 - Pour autant, les différents composants de l'économie cachée apparaissent comme le lieu d'enjeux importants dans la résorption des graves déséquilibres économiques et sociaux actuels : le thème du "développement" -incluant une dimension qualitative de la croissance- met en avant tout ce qui touche à l'économie domestiques ; les associations apparaissent pour une large part, comme ayant un fort contenu innovatif pour l'expérimentation de nouvelles techniques, produits ou services, et la pratique de statuts de travail et d'organisation, de plus en plus diversifiés ; le travail noir fait apparaître la difficulté à tracer la frontière entre les situations condamnables (surexploitation, absence de protection sociale) et le tolérable (entraide dédommée, qui peut s'avérer une question de survie de certains secteurs d'activité en difficulté).

1.5 - Ces composants de l'économie cachée ont en commun la pratique de logiques très différentes de celles qui prévalent sur le marché ou dans les administrations publiques, avec des systèmes de revenu déconnectés de l'univers "institutionnel". Mais ces ruptures de logiques n'empêchent pas l'économie cachée d'entretenir des relations avec l'économie "officielle" dans un "système d'échange généralisé" (dont la rationalité reste à décrire) : par des approches comme celles de la consommation "élargie" (Incluant, outre le budget des ménages, les consommations de services collectifs gratuits, etc. dans les fonctions de satisfaction), l'organisation du temps (enquêtes "budget-temps"), les nouvelles segmentations du marché du travail, le rôle spécifique de l'économie sociale, l'économiste soucieux d'appréhender la logique de ce "système d'échange généralisé" doit se confronter à d'autres thématiques que les siennes, avec lesquelles la liaison n'est pas habituelle -et où interviennent des systèmes de valeurs pluriels comprenant des éléments culturels, sociaux, locaux, religieux ou idéologiques. Autrement dit, les approches pluridisciplinaires paraissent inévitables- à charge pour chaque spécialiste de garantir à ses collègues la rigueur de l'analyse sur sa discipline propre - permettant de resituer les choix des individus et des groupes dans les milieux de sociabilité où ils s'inscrivent.

1.6 - L'économie sociale - Associations, coopératives et mutuelles et de manière un peu plus globale le "tiers secteur" (comprenant en outre les "nouveaux entrepreneurs", agents de développement local, etc...), mettant en oeuvre des logiques de fonctionnement distinctes des seules lois du marché, ou des règles de l' "Etat providence" et apparaissent à l'articulation de l'économie "officielle" et de l'économie "cachée" (1) parce que "formellement susceptibles de mieux assurer une fusion des rationalités strictement d'entreprises et celles des réseaux de sociabilité sur lesquelles elles se constituent", ils se présentent ainsi, comme "cadre d'institutionnalisation et de développement de secteurs de l'économie cachée" (2).

(1) Avec une part comprise dans l'économie "officielle" (mutuelles, coopératives, une partie des associations ....).

(2) Ce que le rapport de MM. Vienney et Nicolas [8] met clairement en évidence, cf. p. 3 et 4 de la note principale.

## 2 - COMMENTAIRE

Cet article a le mérite de présenter de manière relativement claire, et assez exhaustive, les points clés des multiples courants de pensée qui s'entrecroisent à propos de, et au sein de, l' "économie cachée". Il est proposé, pour le moins, un certain nombre de précisions au niveau de vocabulaire - précisions auxquelles nous nous référerons pour notre partie - qui semblent faire l'objet d'un consensus, si on en juge par quelques autres approches que nous avons eu l'occasion de connaître (on a essayé de schématiser ces éléments de vocabulaire à l'aide d'un petit diagramme, page suivante).

De manière un peu plus générale, l'article donne le moyen de mieux articuler entre eux, les travaux spécifiques consacrés à l'approche de tel ou tel domaine -et, singulièrement, de resituer les travaux de l'ADDES sur l'emploi dans l'économie sociale, dans le contexte plus général, intéressant la macroéconomie, de la dualité économie officielle/économie cachée : c'est ainsi que nous reprenons comme une hypothèse de travail privilégiée, la capacité spécifique prêtée à l'économie sociale, à proposer un cadre privilégié "d'institutionnalisation et de développements de secteurs de l'économie cachée", et à permettre aussi, le développement de formes intermédiaires et/ou transitoires d'emploi.

---

# Un essai de formalisation graphique...

